



Direction des ressources humaines
CM/AB/ID

Membres du CHSCT

Le 20 décembre 2018

Procès-verbal Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 29 novembre 2018

Présent(e)s : Florence BOCQUET, Monique AGUILERA, Martine CHETAILLE, Didier POISSON, Clémence MONTABONEL, Claire COLIN-DUCROS, Roland MARION, Josiane MARECHAL, Annick PINCHENORE, Sébastien LLORCA, Nelly NAVARRO, Pascale DEFOLY, Docteur BERTRAND, Bernard BARBO, Agnès AUDOIN, Amélia BAREILLE, Fabien BLANC

Absent(e)s : Gérard REVELLIN, Lilian DONDIN, Zohra PASTOR, Sylvie NOUVEL, Ginette CORDARO, Feïni ABRIAL-BENALI

Après s'être assurée du quorum, en attendant l'arrivée de madame BOCQUET, Martine CHETAILLE ouvre la séance à 13h30.

Martine CHETAILLE rappelle l'ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal du CHSCT du 13 septembre 2018.
2. Point sur le chauffage.
3. Rapport d'inspection de la médiathèque.
4. Point d'avancement sur le projet des Risques Psychosociaux.
5. Harcèlement moral et physique : intervention des représentants du personnel.
6. Rapport annuel CHSCT.
7. Point d'information sur la réglementation du télétravail.
8. Point d'information sur le temps de travail
9. Questions diverses.

1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CHSCT DU 13 SEPTEMBRE 2018

Martine CHETAILLE demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du CHSCT du 13 septembre 2018.

Roland MARION demande que concernant le rapport d'inspection des Tamaris la deuxième phrase s'arrête à « à deux ans ». Il signale que deux chaises ont été proposées mais que ce ne sont pas celles qui ont été livrées. Il s'étonne par ailleurs d'avoir dû signer le procès-verbal alors qu'il n'était pas présent lors de cette séance.

Nelly NAVARRO demande s'il y a un délai limite pour la transmission du procès-verbal car elle trouve que celui-ci est parvenu tardivement et qu'elle ne se souvenait pas précisément ce qu'il

s'était dit lors de la séance.

Clémence MONTABONEL note que les transmissions prochaines se feront au plus tôt.

Nelly NAVARRO souhaite que page 7 la mention « Nelly NAVARRO est frustrée » soit remplacée par « Nelly NAVARRO regrette de ne pas avoir été entendue ».

Florence BOCQUET met au vote le procès-verbal du CHSCT du 13 septembre 2018 lequel obtient deux absentions et aucune opposition.

Nelly NAVARRO précise qu'en s'abstenant elle soutient le fait que Roland MARION ait dû signer le procès-verbal bien qu'absent à la réunion et compte tenu du délai tardif de transmission.

Florence BOCQUET remercie les secrétaires qui prennent les notes pendant les comités et rédigent les procès-verbaux.

2. POINT SUR LE CHAUFFAGE

En l'absence de l'ingénieur thermicien, **Bernard BARBO** présente le rapport très complet fait par celui-ci.

Il signale que à la suite des problèmes rencontrés avec l'entreprise précédente, le marché a été dénoncé et qu'un nouveau marché a été passé avec une nouvelle entreprise. Il ajoute qu'en cas de problème de chauffage, les services techniques fournissent un radiateur électrique en attendant la résolution du problème.

Enfin, il signale qu'il fait en sorte de garder un lien avec les agents en passant régulièrement dans les bureaux.

Annick PINCHENORE signale que dans le bureau de sa collègue, le chauffage ne fonctionne pas et qu'elle met en marche le radiateur en arrivant pour que le bureau ait une température correcte quand sa collègue arrive. Mais elle n'arrive pas toujours avant elle.

Clémence MONTABONEL souhaite qu'un calendrier des interventions de réparation soit communiqué aux agents qui ont actuellement des problèmes.

Bernard BARBO précise que les services techniques n'ont pas de stocks pour assurer les réparations. Cela prend donc du temps et ne facilite pas l'anticipation.

Florence BOCQUET demande s'il n'est pas possible de refaire ce stock.

Bernard BARBO répond que le matériel est obsolète. L'idée serait de déposer le matériel existant pour en mettre du nouveau tout en gardant le matériel déposé pour récupérer les pièces. Mais, cela a un coût.

Didier POISSON rappelle la défaillance de la société SPIE. En attendant d'avoir un prestataire définitif, on a trouvé une société pour pallier les difficultés. Il ajoute que les collègues font leur maximum mais qu'ils ne peuvent pas tout faire. Quand il y a un problème technique, l'important c'est de communiquer, d'expliquer. Il y a eu un investissement lourd ces dernières années, mais ce n'est pas encore fini.

Il conseille de ne pas hésiter à faire remonter tout problème vers Bernard BARBO.

Florence BOCQUET demande s'il n'existe pas des radiateurs qui montent très vite en puissance.

Amélia BAREILLE signale que pour des raisons de surcharge électriques, les radiateurs doivent être bridés.

Annick PINCHENORE ajoute qu'un signalement a été fait concernant la température dans la cafétéria et qu'une réponse rapide a été faite.

Bernard BARBO confirme que la température a été augmentée mais que ce n'est pas encore suffisant.

Claire COLIN-DUCROS relève l'importance d'une bonne communication qui permet aux agents de se sentir écoutés et de mieux accepter les problèmes liés aux grands bureaux vitrés.

Florence BOCQUET souhaite que tout le monde soit informé chaque fois que l'on progresse sur le sujet.

3. RAPPORT D'INSPECTION DE LA MÉDIATHÈQUE DU 05/09/2017

Amélia BAREILLE signale que le rapport a été diffusé en amont aux membres du comité et demande à ceux-ci si cela leur apporte un plus.

Josiane MARECHAL le confirme.

Amélia BAREILLE présente le rapport, les remarques faites lors de la visite et l'avancée des prescriptions recommandées.

Agnès AUDOIN précise que les nouveaux écrans étaient prévus pour 2018 mais que la commande n'a pas été faite. Une enveloppe est prévue pour 2019 concernant le mobilier.

Florence BOCQUET demande s'il y a des remarques. En l'absence, le point suivant est abordé.

4. POINT D'AVANCEMENT SUR LE PROJET DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX.

Amélia BAREILLE annonce que le diagnostic a été validé le 6 novembre et que les groupes de travail ont commencé le 26 novembre. Les groupes de 8/9 agents travaillent sur six thématiques en présence de Clémence Montabonel, Amélia Bareille et madame EFFANTIN.

Les six thématiques sont les suivantes :

- simplification des circuits décisionnels ;
- accompagnement au changement ;
- intégration des nouveaux arrivants, anticipation des départs et remplacements ;
- travail en transversalité ;
- prévention des incivilités et des agressions ;
- amélioration de la communication au sein de la collectivité.

Elle signale qu'en parallèle, la direction des ressources humaines a travaillé sur un document de restitution du diagnostic pour tous les agents. Ce document est dans les mains de la direction de la communication et devrait être diffusé courant décembre.

Elle annonce les prochaines étapes :

Clémence MONTABONEL annonce que courant février, une présentation de ce plan d'action sera faite aux agents.

Florence Bocquet signale qu'elle a rencontré des agents ayant participé à ces groupes de travail et que certains lui ont fait part de leur regret de ne pas avoir été entendus à titre individuel. Elle demande s'ils savent vers qui s'adresser.

Clémence MONTABONEL confirme que madame EFFANTIN le lui a signalé également sans dire de qui il s'agissait bien entendu. Elle ajoute qu'une information sur la direction des ressources humaines doit être faite prochainement dans le CLIP'S, rappelant ainsi le rôle des agents de la Direction des ressources humaines. Madame EFFANTIN a rappelé lors de chaque entretien la marche à suivre pour que les problématiques individuelles soient prises en charge.

Nelly NAVARRO relève que les gardiens d'écoles n'ont pas été reçus lors de ces entretiens.

Amélia BAREILLE répond qu'ils ont été conviés mais ne sont pas venus.

Nelly NAVARRO le regrette car ils sont demandeurs.

Clémence MONTABONEL note que le numéro de téléphone de madame EFFANTIN va leur être communiqué, à eux de la contacter s'ils le souhaitent.

Roland MARION demande comment pouvoir dire que quelque chose ne va pas bien sans mettre en cause sa hiérarchie. Les agents peuvent avoir peur de se mettre en porte à faux par rapport à leur supérieur.

Amélia BAREILLE concède qu'il y a toujours beaucoup d'appréhension mais que cela fait partie de son travail d'aider les agents pour objectiver et essayer d'identifier d'où vient la problématique.

Clémence MONTABONEL précise qu'il ne s'agit en aucun cas de chercher des responsabilités. Les agents ont tout intérêt à signaler leurs difficultés. Ces groupes de travail sont là pour faire progresser les choses, ils ont un but constructif.

Nelly NAVARRO relève que dans les réponses au questionnaire avaient été signalées des tensions avec les chefs de service.

Roland MARION précise qu'il ne parle pas de tensions mais de craintes des agents.

Clémence MONTABONEL informe le comité que les prochains groupes de travail auront lieu les 3 et 4 décembre et qu'un comité de pilotage est prévu pour le 22 janvier.

5. HARCÈLEMENT MORAL ET PHYSIQUE : INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL.

Clémence MONTABONEL laisse la parole aux représentants du personnel qui ont souhaité aborder le sujet.

Nelly NAVARRO a constaté que ces sujets ne sont pas abordés en CHSCT, ni dans le cadre du questionnaire sur les RPS. Elle demande si c'est un sujet tabou alors que les cas de harcèlement existent de plus en plus. Elle demande que les membres du CHSCT débattent sur la question et mettent en place un plan de prévention.

Docteur BERTRAND précise que le harcèlement moral est quelque chose de bien défini. Si quelqu'un s'en plaint, à nous d'orienter vers la réglementation. La pression psychologique n'est pas la même chose.

Nelly NAVARRO ajoute que les agents ne savent pas.

Docteur BERTRAND constate que depuis quatre ans qu'elle exerce son rôle de médecin de prévention, elle n'a rencontré qu'un seul cas de harcèlement moral et ce n'était pas dans notre collectivité.

Didier POISSON ajoute que le harcèlement moral est un délit. Il a eu deux signalements de collègues qui s'estimaient être harcelés moralement par leur n+1. Après un travail avec la DRH et un psychologue clinicien, il en est ressorti qu'il ne s'agissait pas de harcèlement moral au sens de la loi. La pression psychologique c'est tout autre chose. Le harcèlement moral est quelque chose de très grave qui relève du juge. Si on avait eu un cas, on l'aurait traité comme il se doit.

Josiane MARECHAL demande si c'est forcément une démarche individuelle.

Didier POISSON répond que si un collègue en a connaissance, c'est son devoir de le signaler.

Nelly NAVARRO demande quelle serait la procédure.

Amélia BAREILLE répond qu'avant de saisir les instances, il faut d'abord faire un signalement auprès de la DRH ou du DGS.

6. RAPPORT ANNUEL CHSCT.

Clémence MONTABONEL rappelle que le rapport annuel du CHSCT a été mis à l'ordre du jour à la demande de la CGT. Elle remercie Amélia Bareille pour le gros travail fait dans un délai très court. Elle ajoute que très peu de collectivités le font et que c'est une première à Meyzieu qui sera enrichi au fil des années.

Amélia BAREILLE annonce les objectifs du rapport qui sont de faire un bilan général de l'hygiène, de la sécurité, des conditions de travail et des actions menées. Il permet de compiler les données pour les comparer d'une année sur l'autre et d'étayer la politique de prévention de la collectivité, tout en respectant le formalisme édicté par l'arrêté du 12 décembre 1985.

Clémence MONTABONEL rappelle que d'ici début 2019, tous les encadrants seront formés à la prévention des RPS chez les agents qu'ils encadrent.

Docteur BERTRAND demande de bien faire passer l'information que, dans le cadre des formations SSIAP, les agents de plus de 45 ans doivent faire un bilan cardiaque au préalable.

Amélia BAREILLE a pris des rendez-vous avec des cardiologues.

Roland MARION signale qu'il y a des retards dans la périodicité des recyclages SST. Il demande qui est formé en SST.

Amélia BAREILLE répond que des agents sont formés dans chaque service et plus particulièrement dans les services à risques comme le CTM ou la cuisine centrale.

Florence BOCQUET propose que le prochain rapport soit fait en 2020 pour que l'année étudiée soit terminée.

Claire COLIN-DUCROS note que beaucoup d'agents sont formés et qu'on n'est pas loin de l'obligation qui a été votée dernièrement.

7. POINT D'INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION DU TÉLÉTRAVAIL.

Clémence MONTABONEL rappelle le cadre réglementaire, la définition et les principes du télétravail dont l'étude nécessite un gros travail.

Docteur BERTRAND signale que le télétravail est expérimenté à Villeurbanne et que peu d'agents en ont fait la demande pour le moment. Beaucoup de choses sont encore à l'étude.

Fabien BLANC note que cela représente également une charge de travail pour le service informatique sans compter les questions concernant l'ergonomie à domicile.

Docteur BERTRAND ajoute que la possibilité d'une visite du CHSCT au domicile a été évoquée. Si le télétravail dégrade la santé de l'agent, cela ne va pas dans le sens de l'intérêt du télétravail. Il faut penser à toutes les situations.

Didier POISSON confirme qu'il y a des demandes, il y a des réalités, des outils qui existent, qui justifient qu'on lance un groupe de travail pour construire quelque chose, à charge pour les élus de décider si on y va ou pas.

Florence BOCQUET ajoute que le sujet n'avait pas été repoussé pour des questions pécuniaires. Il est temps d'y aller maintenant mais il s'agit de bien cadrer les choses.

Clémence MONTABONEL propose d'établir un calendrier, début 2019, quand la décision de travailler sur le sujet sera acté par le maire, un comité de pilotage sera constitué.

Docteur BERTRAND cite l'exemple d'une collectivité qui l'a mis en place depuis quelques années pour des agents avec des problèmes de santé spécifiques. Cela s'est très bien passé.

8. POINT D'INFORMATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Cf note **Clémence MONTABONEL** / circulaire. Pas coercitif pour l'instant mais incitatif. A Meyzieu, on est en dessous des 1607 heures légales. A ce jour, les élus n'ont pas de souhait particulier de revoir ce temps de travail. Donc pas de calendrier.

Didier POISSON rappelle que Michel Forissier et Christophe Quiniou ont toujours été très clairs. Ils préfèrent travailler sur les conditions de travail plutôt que sur le temps de travail. De plus, il est envisagé une mise en adéquation au niveau national des jours d'autorisation d'absence.

Florence BOCQUET remercie Clémence et Amélia pour leur réactivité à répondre aux demandes des syndicats.

9. QUESTIONS DIVERSES.

Didier POISSON remercie les collègues des syndicats qui ont œuvré pendant ces quatre années. Il regrette qu'après les élections, il n'y aura plus de représentants UNSA. Le dialogue social est important et essentiel.

Josiane MARECHAL signale le problème des lieux de pharmacie dans l'hôtel de ville où il n'y a rien et demande qui les gère.

Amélia BAREILLE répond qu'un travail sera engagé en 2019 avec la fourniture de trousse adaptées et d'une procédure.

Docteur BERTRAND rappelle de bien mettre dans les trousse de secours le nom des personnes formées SST sur le secteur où se trouve la trousse.

Florence BOCQUET annonce que le prochain CHSCT se tiendra le 21 mars 2019.

Florence BOCQUET demande s'il y a des questions supplémentaires. En l'absence, la séance est levée à 16 heures.

Florence BOCQUET

Présidente du CHSCT

Roland MARION

Secrétaire